

Pensez-y

Pensez-y

Compteurs et téléphone

Contactez vos fournisseurs d'énergies (électricité, gaz) pour la fermeture des compteurs, ainsi que vos fournisseurs de téléphonie.

Changement d'adresse

Effectuez auprès de la mairie ou de la préfecture les démarches nécessaires pour la mise à jour des documents d'identité, la modification éventuelle de votre carte grise, etc.

Pensez à communiquer votre adresse exacte aux organismes, administrations et sociétés avec lesquels vous êtes en relation régulière, en particulier :

- Fournisseurs d'énergies et fournisseurs de téléphonie
- Bureau de poste ;
- Caisse d'Assurance Maladie ;
- Caisse d'Allocations Familiales ;
- Ecoles ou crèches de vos enfants ;
- Banque ;
- Centre de chèques postaux ;
- Compagnie(s) d'assurance ;
- Employeur ;
- Service des impôts.

Pensez surtout à informer Haute-Savoie HABITAT de votre nouvelle adresse afin de recevoir les informations liées à votre solde de toute compte et au remboursement du dépôt de garantie. A cet effet, un RIB devra être communiqué à l'OPH avant votre départ.

Service gratuit

L'agence pour le développement de l'administration électronique propose depuis mai 2005 un service gratuit et facultatif sur le web vous permettant de déclarer aux organismes de votre choix votre changement d'adresse. Les organismes concernés par ce service sont : la Caisse d'Allocation Familiale, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (uniquement pour les salariés relevant du régime général), la caisse d'assurance chômage, le service des impôts, l'administration du service national. Pour plus d'information et pour déclarer votre changement d'adresse, rendez-vous sur [
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>
]